

**JEAN-PIERRE OBIN**

# **LES PROFS ONT PEUR**

**École & Laïcité :  
enquête sur  
le grand renoncement**



Les profs ont peur

## Du même auteur

- Comment on a laissé l'islamisme pénétrer l'école*, Hermann, 2020. Prix Jean-Zay 2021-2022.
- Les Religions, l'école et la laïcité* (dir.) (préface de Dominique Schnapper), Hachette, 2019.
- La Condition enseignante*, Éditions universitaires européennes, 2018.
- La Prise de décision en situation complexe* (dir.), Hachette, 2016.
- 20 situations réelles de vie scolaire*, Hachette, 2013 (avec Chantal Daux-Garcia).
- Être enseignant aujourd'hui*, Hachette, 2011.
- La Carte scolaire*, Presses universitaires de France, « Que sais-je ? », 2008 (avec Agnès Van Zanten).
- Les Nouvelles Dispositions de la carte scolaire*, La Documentation française, 2007 (avec Christian Peyroux).
- Les Signes et manifestations d'appartenance religieuse dans les établissements scolaires*, La Documentation française, 2004 (avec neuf autres inspecteurs généraux).
- Attirer, former et retenir des enseignants de qualité*, La Documentation française, 2004 (avec Françoise Cros).
- Enseigner, un métier pour demain*, La Documentation française, 2003.
- L'École contre la violence*, Canopé Lyon, 2003.
- Questions pour l'éducation civique*, Hachette, 2000.
- Piloter un établissement scolaire*, De Boeck Université, 2000 (avec Francis Tilman, Nouria Ouali et Monica Gather-Thurler).

*Suite à la fin d'ouvrage*

Jean-Pierre Obin

# Les profs ont peur

L'Éditions de  
Observatoire

ISBN : 979-10-329-2987-2  
Dépôt légal : 2023, octobre  
© Éditions de l'Observatoire/Humensis, 2023  
170 *bis*, boulevard du Montparnasse, 75014 Paris

*À la mémoire de Samuel Paty*



## *Introduction*

# La fabrique de l'autocensure

« Oui, monsieur le président, je viens de faire un cours sur Hitler et le nazisme sans parler des Juifs. C'est vrai, mais comprenez-moi, je n'ai pas envie de retrouver ma voiture vandalisée comme la dernière fois. Je dois être prudent, j'ai une femme et des enfants. » Le président de Région qui nous rapporte ces propos était allé passer une journée dans un lycée et avait notamment souhaité assister à un cours d'histoire. « Je ne l'ai pas regretté ! » ironise-t-il avant de tirer la leçon de cette anecdote : « Je ne veux pas jeter la pierre à ce prof, il n'est tout de même pas responsable de cette situation. »

Quand on est professeur, on ne décide pas de gaieté de cœur de se censurer, de ne pas traiter un sujet du programme, de ne pas relever les propos antisémites d'un élève, d'accepter dans sa classe, sans rien dire, des tenues vestimentaires indiquant une appartenance religieuse, ou encore de permettre que des élèves ne participent pas à une activité sportive, artistique ou musicale obligatoire au motif de leur religion. Et même si parfois, pour la galerie, on enrobe ces abandons de convictions idéologiques libertaires ou victimaires, au fond de soi on n'en est pas très fier et, très généralement, on préfère taire à son entourage ces petits ou grands renoncements.

Tout cela n'est pas nouveau. Dès 2004, un rapport de l'inspection générale de l'Éducation nationale alertait le ministre de la dynamique à l'œuvre dans certains établissements de nos quartiers populaires : « Devant l'abondance des contestations et une parole débridée des élèves qu'ils ne parviennent pas à maîtriser, la réaction la plus répandue des enseignants est sans doute l'autocensure. La peur des élèves, une mauvaise expérience d'une première année d'enseignement, et on décide de ne pas aborder telle question sensible du programme. Cette attitude est sans doute largement sous-estimée, car les intéressés n'en parlent qu'avec réticence<sup>1</sup>. » Mais cela ne concernait à l'époque qu'un petit nombre d'établissements, une soixantaine de lycées et de collèges, et l'on ne disposait pas d'étude quantitative de la question. Ce n'est plus le cas aujourd'hui et le paysage dessiné par plusieurs enquêtes auprès d'enseignants et d'élèves – en particulier la plus récente, qui date de décembre 2022 – se révèle particulièrement sombre et inquiétant.

Qu'on en juge : quatre enseignants sur cinq disent avoir peur d'affronter des situations potentiellement conflictuelles avec certains élèves, en rapport avec leurs convictions religieuses. Et plus d'un sur deux déclare s'être déjà censuré par peur d'incidents. Aucun ordre d'enseignement, aucune discipline, aucun niveau, aucun territoire n'est désormais épargné. Les plus éprouvés sont les professeurs les plus jeunes, ceux qui travaillent en éducation prioritaire, ceux de l'enseignement secondaire public et en particulier ceux qui enseignent

---

1. Jean-Pierre Obin (dir.), *Les Signes et manifestations d'appartenance religieuse dans les établissements scolaires*, rapport au ministre de l'Éducation nationale, La Documentation française, 2004.

l'histoire et l'éducation morale et civique. Ceux-là sont près des deux tiers à s'être déjà censurés. Et le phénomène s'accélère : dans le secondaire public, la proportion d'enseignants qui se censurent a fait un bond de 20 points entre 2018 et 2022. Entre ces deux dates, pour la première fois dans notre histoire, un professeur a été assassiné pour l'enseignement qu'il donnait à ses élèves, avec la complicité de certains d'entre eux. C'est là un événement considérable, qui marque en profondeur le corps enseignant – et sans doute pour longtemps – comme l'attestent la plupart des témoignages recueillis dans ce livre.

Cette situation est totalement inédite pour l'école française et on n'en mesure sans doute pas toutes les répercussions, notamment sur le recrutement des professeurs – déjà en berne –, sur leurs pratiques pédagogiques, sur leurs relations éducatives avec les élèves, sur leurs rapports avec les parents et avec leur hiérarchie. Et bien entendu sur la société de demain, celle qui est en germe dans l'école d'aujourd'hui. Les enseignants français se sont sans doute déjà censurés à d'autres périodes de l'histoire, on pense à celle de Vichy et de l'Occupation, mais c'était avec d'autres peurs et pour d'autres raisons qui n'ont rien à voir avec celles d'aujourd'hui et n'impliquaient en rien le cœur même de leur profession : la relation avec leurs élèves.

Avant de faire un tableau plus complet de ces peurs et des renoncements qui en sont la conséquence, il faut tenter de comprendre le contexte dans lequel ils se développent et prospèrent depuis une trentaine d'années, précisément depuis le surgissement de l'islamisme militant dans un collège de Creil, en 1989. C'est celui d'une démission générale de la classe politique devant cette idéologie, à de rares exceptions près : Jacques

Chirac et sa loi de mars 2004 sur les signes religieux portés par les élèves, Manuel Valls et sa « grande mobilisation pour les valeurs de la République » après les attentats de janvier 2015, Jean-Michel Blanquer avec son plan de formation à la laïcité de l'ensemble des enseignants en 2021.

Cette histoire a déjà été contée dans un livre<sup>1</sup>, on n'y reviendra pas ici, mais le dernier épisode de ces attermolements politiques mérite d'être relaté, tant il est représentatif des préjugés faussement rassurants, du manque de lucidité et du peu de courage qui ont globalement présidé à ces trente dernières années, et tant il éclaire – à sa manière – l'ensemble des faits évoqués et des analyses développées dans cet ouvrage.

À la fin du mois d'août 2022, une note confidentielle du Comité interministériel pour la prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR) – un service rattaché au ministère de l'Intérieur – alerte le ministère de l'Éducation nationale. Durant le printemps, période marquée par une vacance prolongée du pouvoir due à une longue séquence électorale, les incidents se sont multipliés dans les établissements scolaires. La note évoque la recrudescence d'encouragements aux élèves musulmans à porter des vêtements marquant leur appartenance religieuse. Sur les réseaux sociaux, y lit-on, en particulier Twitter et TikTok, de jeunes influenceurs « appartenant à la mouvance islamiste » appellent à la prière dans les établissements, invitent à pratiquer un chantage à la photo sur des jeunes filles musulmanes non voilées, poussent aux conflits entre les élèves et le personnel éducatif, et invitent les élèves

---

1. Jean-Pierre Obin, *Comment on a laissé l'islamisme pénétrer l'école*, Hermann, 2020.

à témoigner de l'« islamophobie » du système scolaire. Ces messages et vidéos visent parfois nommément des professeurs et peuvent déboucher sur des menaces directes. La substance de cette alerte est reprise par le ministère de l'Éducation nationale dans une simple note d'information aux recteurs d'académie, elle aussi confidentielle et sans consigne d'action, datée du 1<sup>er</sup> septembre 2022. Un seul recteur, celui de Dijon, lui-même préfet et ancien secrétaire général du CIPDR, relaie ces informations dans une courte note adressée aux directeurs d'école et aux chefs d'établissement, avec consigne de faire remonter les incidents au rectorat. Il se murmure qu'on lui en a tenu grief au ministère...

Interrogé au Sénat le 12 octobre, à l'occasion de l'examen de son budget, sur le « manque de cadre précis pour les chefs d'établissement face aux violations de la loi de 2004 », le ministre assure que l'Éducation nationale va « vérifier, relancer et préciser les choses en matière de sanctions, qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'élève ». Le 13 octobre, nouveau signal d'alarme actionné par le ministère de l'Intérieur, émanant cette fois-ci du Service central des renseignements territoriaux (SCRT, les anciens Renseignements généraux) : « Les premières tendances observées depuis la rentrée de septembre s'inscrivent dans la continuité de la précédente année scolaire et ne semblent pas prendre la voie de l'apaisement [...]. La plupart des atteintes concernent le port de vêtements islamiques (voile islamique, jupes longues dites "abayas") par des adolescentes [...]. De plus en plus d'établissements scolaires sont confrontés à des groupes d'adolescentes qui semblent suivre des stratégies coordonnées. » La note met en avant différents exemples, dont une vingtaine de jeunes filles qui font pression sur leurs enseignants

à Montauban pour le « droit au port du voile » en classe. D'autres incidents sont évoqués à Agen, Noyon et Joué-lès-Tours. La critique de l'inaction du ministère de l'Éducation nationale se fait explicite lorsque la note dénonce une « doctrine d'évaluation individuelle [de ces situations], au cas par cas et mal acceptée par les enseignants et les chefs d'établissement », ainsi que des « personnels éducatifs souvent désarmés ».

Le 17 octobre, deux jours après la commémoration de l'assassinat du professeur Samuel Paty, devant la réticence évidente de son collègue à agir et ses propos dilatoires, le ministre de l'Intérieur décide de lui forcer la main par une instruction envoyée aux préfets sur la « conduite à tenir en cas de port de vêtements religieux par destination en milieu scolaire ». Et pour bien souligner la nature d'une démarche dont il est seul à l'initiative, le ministre a ajouté quelques mots perfides de sa main avant de signer ce texte : « Nous sommes, avec le ministre de l'Éducation nationale, très attentifs à ce sujet » !

Il faut néanmoins plusieurs semaines (l'administration centrale de l'Éducation nationale est une lourde machine...) pour qu'une circulaire soit diffusée dans les académies, le 9 novembre<sup>1</sup>. Ce texte très technique, conçu par la direction des affaires juridiques du ministère, ne comporte pas moins de six annexes procédurales. Il n'apporte rien de nouveau par rapport au cadre préexistant, largement diffusé par le ministre précédent sous la forme du vade-mecum « La laïcité à l'école » ; et, surtout, il ne donne à lire aucune analyse politique de la situation, ce qu'on aurait pu attendre

---

1. Circulaire relative au plan laïcité dans les écoles et les établissements scolaires, MENJS, 9 novembre 2022.

d'un ministre. Enfin, la circulaire laisse toujours les chefs d'établissement devant le même dilemme : avoir à juger du caractère religieux d'une tenue vestimentaire en se fondant sur l'évaluation d'un contexte *local*, alors même que tout indique – et que les notes du ministère de l'Intérieur affirment – qu'il s'agit d'une offensive islamiste *nationale*, les mettant ainsi en difficulté, éventuellement en danger, et les poussant à la prudence, autrement dit à l'inaction.

Six mois se sont alors écoulés depuis le début de la campagne islamiste sur les réseaux sociaux et l'impression reste d'un ministre pusillanime et mal à l'aise avec la laïcité, qui a commencé par fuir ses responsabilités avant de les assumer à contrecœur, *a minima*, et l'épée du ministre de l'Intérieur dans les reins.

Comment demander aux enseignants de s'exposer et aux chefs d'établissement de prendre leurs responsabilités en sanctionnant les élèves qui transgressent la loi, alors que soi-même on hésite, on tergiverse et, finalement, on se défause ? Cette pusillanimité de leur institution constitue certainement l'une des causes de la peur et de l'autocensure croissantes des enseignants. Mais ce n'est pas la seule, comme le montrent les résultats des enquêtes, les témoignages et les analyses qui suivent.



## Des cours perturbés, des règles transgressées

Sur le terrain, le dernier épisode des atermoiements ministériels a rendu les courageux plutôt hésitants, les prudents... encore plus prudents et la plupart très amers. Mis sur le gril par les médias, le ministère parle de quelques centaines d'« atteintes à la laïcité et aux valeurs de la République » décomptées chaque mois, peu de choses au regard des douze millions d'élèves. On verra plus loin ce qu'il faut penser de ces chiffres. Mais regardons d'abord ce que recouvre concrètement, dans les classes de nos écoles, de nos collèges et de nos lycées, cette dénomination administrative. On dispose sur ce point de trois études auprès des professeurs, datant de 2018, 2020 et 2022, très largement convergentes et grâce auxquelles on est aujourd'hui capables de dresser un tableau très précis de ces fameuses « atteintes<sup>1</sup> ». On s'appuie principalement ici sur l'enquête la plus récente et la plus complète, celle publiée en décembre 2022 et février 2023, qui embrasse les enseignants du primaire comme du secondaire, de

---

1. *Les contestations de la laïcité, les difficultés rencontrées et leurs évolutions*, Ifop pour le Cnal, mars 2018 ; François Kraus et Iannis Roder, *Les enseignants de France face aux contestations de la laïcité et au séparatisme*, Ifop et Fondation Jean-Jaurès, janvier 2021 ; François Kraus, *Les Enseignants face à l'expression du fait religieux à l'école et aux atteintes à la laïcité*, Ifop pour Écran de veille, décembre 2022 et février 2023.

l'enseignement public comme des établissements privés sous contrat (qui représentent l'énorme majorité de l'enseignement privé). L'enquête relève trois types de faits problématiques : les « contestations d'enseignements » dans la classe, les « atteintes à la laïcité durant la vie scolaire » et les « menaces et agressions contre des enseignants ».

### **Des enseignements contestés**

Près de six professeurs sur dix déclarent avoir connu au moins une contestation de cours dans leur carrière, dont la moitié depuis septembre 2021. Ils sont à peine plus nombreux dans le seul enseignement public, ce qui atteste la propagation de ces incidents dans l'enseignement privé. De plus, et contrairement à ce que l'on pourrait croire, l'enseignement primaire n'est nullement épargné : un quart des « instits » déclarent avoir observé au moins une contestation de leur enseignement depuis la rentrée de 2021.

Les plus fréquentes – c'est une surprise – n'affectent pas l'enseignement d'une discipline mais l'enseignement des valeurs. L'égalité entre les hommes et les femmes, la mixité, la laïcité, la liberté de l'orientation sexuelle sont particulièrement vilipendées. Les enseignements disciplinaires n'arrivent qu'en seconde position, l'histoire-géographie en tête suivie par les sciences de la vie et de la Terre, l'éducation physique et sportive, les lettres et la philosophie, enfin l'éducation artistique et musicale. On reviendra sur cette particularité. Seconde observation : on note très clairement une accélération des contestations. Le nombre d'incidents observés depuis septembre 2021 (soit quatre trimestres scolaires) est en effet à peine inférieur à celui observé

avant cette date, depuis le début de la carrière. Quant au nombre de contestations sur le seul premier trimestre 2022-2023, il représente environ les deux tiers de celui observé pendant toute l'année scolaire précédente.

Enfin, si l'on regarde plus finement les données détaillées fournies par l'étude, on discerne trois catégories de professeurs particulièrement victimes de ces contestations : ceux qui travaillent dans les quartiers défavorisés de l'éducation prioritaire, ceux qui enseignent l'histoire-géographie et enfin les enseignants de moins de 30 ans. Dans ces trois cas, ce sont alors les *deux tiers des professeurs* qui disent avoir affronté au moins une fois une contestation de cours. Voici le témoignage de l'un d'entre eux.

#### *Sonia et la liberté d'expression*

Sonia est historienne de formation, elle est professeure de lettres-histoire en lycée professionnel. Elle a 35 ans et enseigne depuis treize ans après avoir été quelques années assistante d'éducation (surveillante). Le lycée où elle exerce, implanté dans une grande ville de province, est orienté vers les métiers du tertiaire. Son recrutement se fait essentiellement dans les collèges des quartiers défavorisés de la ville (classés REP, réseau d'éducation prioritaire). Selon Sonia, il y aurait dans son lycée environ 90 % d'élèves musulmans.

Elle raconte : « En cours d'histoire ou d'éducation morale et civique (EMC), trois sujets sont devenus très délicats à traiter : la liberté d'expression, l'antisémitisme avec notamment l'histoire de la Shoah, et l'homophobie. C'est là que j'entends les propos les plus violents : "Les homosexuels, ce sont des animaux, des malades mentaux..." Sur la liberté d'expression, j'ai voulu utiliser des documents marquant l'évolution des limites du permis et de l'interdit en France, notamment un dessin de presse antisémite de l'entre-deux-guerres. Une élève tient alors des propos violemment antisémites. Je la reprends en lui disant

que ce qu'elle dit tombe sous le coup de la loi. Elle se tourne alors vers ses camarades : "La prof, je vais lui faire la misère." Effectivement, le cours d'après, elle se lève et commence à faire sa prière. Je l'ai exclue du cours et j'ai fait un rapport, mais je ne sais pas si elle a été sanctionnée. Sur ces sujets, je vais maintenant en cours avec appréhension. Je me demande à qui ils vont peut-être raconter des choses en dehors. Je crois que je ne traiterai plus la liberté d'expression, ça me fait trop penser à ce qui est arrivé à Samuel Paty.

Avec les collègues on échange souvent en salle des professeurs sur ce qu'on fait encore ou ce qu'on ne fait plus, en fonction du sujet abordé et du profil de la classe. Certains ont renoncé à enseigner la laïcité. Les professeurs d'éducation physique et sportive (EPS) ont tous renoncé à la natation, et en sport ils tolèrent maintenant toutes les tenues, y compris la tenue de ville, certains élèves ne se changent plus. C'est clair que l'autocensure augmente avec les années. Moi j'ai peur, je pense à Samuel Paty. Mais sur la laïcité je ne renoncerais pas. »

Le ministre Blanquer avait été alerté du développement de ces formes d'autocensure dès 2019 par un rapport de l'inspection générale qui évoquait à plusieurs reprises les « évitements » de certaines parties des programmes par des enseignants, en particulier dans l'enseignement professionnel. Les auteurs rapportaient notamment cet aveu d'une professeure d'économie et gestion : « Avec certains élèves de CAP<sup>1</sup>, il y a des parties du programme que l'on n'aborde pas, par exemple le contrat de travail, car c'est un sujet sensible [...]. On n'aborde pas la discrimination entre filles et garçons. Des élèves trouvent normal qu'il y ait une discrimination... Je pense que ce n'est pas

---

1. CAP : certificat d'aptitude professionnelle.

## Table

Introduction. La fabrique de l'autocensure.....	9
1. Des cours perturbés, des règles transgressées....	17
2. Une démission silencieuse .....	33
3. Une société fracturée, une école divisée.....	43
4. Le politique et le religieux .....	61
5. En France, la laïcité .....	71
6. Le traumatisme Samuel Paty.....	87
7. Pas de vagues ? .....	97
8. Les raisons de la peur .....	105
9. Ces profs qui se censurent .....	115
10. La terreur et la propagande.....	129
11. Géopolitique de la liberté et de la soumission à l'autorité .....	145
Conclusion. Poursuivre le combat des Lumières....	157
Annexes .....	165
Ouvrages cités.....	171

Du même auteur (*suite*)

*Immigration et intégration*, Hachette, 1999 (avec Annette Obin-Coulon).

*La Formation des enseignants sur le terrain*, Hachette, 1998 (avec Alain Bouvier).

*Les Établissements scolaires entre l'éthique et la loi* (préface de Maurice Vergnaud), Hachette, 1996.

*La Face cachée de la formation professionnelle* (préface de Martine Aubry), Hachette, 1995.

*La Crise de l'organisation scolaire*, Hachette, 1993.

*Le Projet d'établissement* (préface de Michel Rocard), Hachette, 1991 (avec Françoise Cros).